

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU

Séance du mardi 1^{er} avril 2025 – 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le mardi premier avril,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur Davy LAGRANGE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, à la Mairie siège de Conques-en-Rouergue, située 2 place de la mairie, commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Présents (18) : Benoit ANTERRIEUX, Agnès BONNEFONT-LE CUNFF, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Jean-Luc CALMELS, Aurélie CARLES, Annie CARRIER, Michaël CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Serge FABRE, Fabienne LAVILLE, Davy LAGRANGE, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, Aline SOLIGNAC.

Pouvoirs (0)

Absents (5) : Maryline LAQUERBE, Christophe IZARD, Eugénie MANHARIC, Marie-Noëlle PINQUIE-DOUMBOUYA, Angélique BONY-VIARGUES

Secrétaire de séance : Annie LAMPLE

Date de convocation et d'affichage : 27 mars 2025 et le 19 mars pour la transmission des éléments financiers.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 18 février 2025 sans remarque.

Présentation du maire du budget 2025 et de certains éléments marquants comme le compte 615231 pour l'entretien et la réparation des routes.

Il revient sur les principes qui doivent régir l'élaboration d'un budget puis sur les ressources de la commune.

On constate que la mairie n'a pas augmenter les tarifs des prestations notamment concernant le parking ou les visites guidées. Les impôts non plus n'ont pas vu la part communale augmentée même si les impôts ont augmenté du fait de la modification de l'assiette, base de l'impôt.

Point sur les subventions versées notamment pour l'Etat, principale collectivité payeuse en 2024.

Point sur les projets d'investissement jusqu'en 2026 et suivant comme le prévoit le plan pluriannuel d'investissement déposé auprès du PETR.

Délibération N° 01042025-1

OBJET : Vote des comptes financiers uniques pour le budget principal et les budgets annexes 2024 – Election d'un Président de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que selon la Loi, il n'est pas autorisé à participer au débat et au vote du compte financier unique.

Il y a donc lieu de désigner un Président de séance parmi le Conseil Municipal pour toutes les délibérations se rapportant au vote des comptes financiers uniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DESIGNE M DELAGNES** en qualité de Président de séance pour l'examen et le vote des comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes de la commune.

Délibération N° 01042025-2

OBJET : Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Comme expliqué dans la délibération précédente, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M DELAGNES.

Le CFU 2024 est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 236 799.20 €	2 815 974.00 €	6 052 773.20 €
	Recettes réalisées	2 426 516.62 €	3 461 869.25 €	5 888 385.87€
	Restes à réaliser	134 000.00 €	0.00 €	134 000.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 730 576.00€	3 222 813.98 €	5 953 389.98 €
	Dépenses réalisées	2 430 385.71 €	3 264 310.38 €	5 694696 .09 €
	Restes à réaliser	134 000.00 €	0.00 €	134 000.00 €

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 869.09€	+197 558.87 €	193 689.78 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-104 547.37 €	+662 766.96 €	+558 219.59 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-510 092.29 €	+604 398.85 €	+94 306.56 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-510 092.29 €	+604 398.85 €	94 306.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Conques-en-Rouergue

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération N° 01042025-3

OBJET : Vote du compte financier unique 2024. Budget annexe – Station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Comme dans la délibération précédente, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M DELAGNES.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Résultats 2024 – BA STATION-SERVICE						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		42 014.67 €		11 658.21 €	0.00 €	53 672.21 €
Opérations exercice	14 142.00 €	15 059.00 €	1 632 082.27 €	1 653 127.01 €	1 646 224.27 €	1 668 186.01 €
Sous-Total	14 142.00 €	57 073.67 €	1 632 082.27€	1 665 354.78€	1 646 224.27 €	1 721 858.22 €
Résultat de clôture		42 931.67€		32 702.95€		75 634.62 €

Résultat définitif	42 931.67 €	32 702.95€	75 634.62 €
--------------------	-------------	------------	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la station-service de la commune de Conques-en-Rouergue.

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération N° 01042025-4

OBJET : Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LES LANDES DE GRAND-VABRE

Comme pour les délibérations précédentes, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M DELAGNES.

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 479,15	19 981,00	46 460,15
	Recettes réalisées (1)	B	13 357,30	13 357,30	26 714,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 400,00	62 842,00	76 242,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	13 357,30	13 357,30
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	13 357,30	0,00	13 357,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-13 079,15	42 861,00	29 781,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	278,15	42 861,00	43 139,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	278,15	42 861,00	43 139,15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe du lotissement des Landes de la commune de Conques-en-Rouergue

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 01042025-5

OBJET : Vote du compte financier unique 2024 – BUDGET LOTISSEMENT LES FONTAINES DE NOAILHAC.

Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M DELAGNES.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	34 062,00	34 066,00	68 128,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	56 999,79	39 827,94	96 827,73
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	22 937,79	5 761,94	28 699,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	22 937,79	5 761,94	28 699,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	22 937,79	5 761,94	28 699,73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le CFU 2024 pour le lotissement des Fontaines de la commune de Conques-en-Rouergue

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération N° 01042025-6

OBJET : Affectation du résultat 2024- Budget principal – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2024 au budget 2025 du budget principal de la commune de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
de l'exercice 2024 – Budget principal – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2024	197 558.87€
Résultat antérieur reporté	406 839.98 €
Résultat à affecter	604 398.85€
Investissement	
Solde d'exécution <u>négatif</u> N-1 (D 001)	-510 092.29 €
Solde des restes à réaliser 2024 dépenses – recettes <u>(déficit)</u>	00.00 €
Besoin de financement	510 092.29€
AFFECTATION AU BP 2024	
Affectation en réserves R 1068	510 092.29€
Report en fonctionnement R002	94 306.56€

Délibération N° 01042025-7

OBJET : Affectation du résultat 2024 - Budget annexe Station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2024 au budget 2025 du budget annexe de la Station-service de la commune de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
de l'exercice 2024 – Budget annexe Station-service St-Cyprien-sur-Dourdou	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2024	21 044.74 €
Résultat antérieur reporté	11 658.21 €
Résultat à affecter	32 702.95 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (R 001)	42 931,67 €
Solde des restes à réaliser 2023	€ -
Besoin de financement	- €
AFFECTATION AU BP 2024	
Affectation en réserves R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	32 702.95 €

Délibération N° 01042025-8

OBJET : Affectation du résultat 2024 - Budget annexe lotissement les Landes à Grand-Vabre – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2024 au budget 2025 du budget annexe lotissement les Landes de la commune de Conques-en-Rouergue comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
de l'exercice 2024 – Budget annexe Lotissement les Landes - Grand-Vabre	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2024	- €
Résultat antérieur reporté	42 861.00 €
Résultat à affecter	42 861.00 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (R 001)	278.15 €
Solde des restes à réaliser 2023	€

Excédent de financement	278.15 €
AFFECTATION AU BP 2024	
Affectation en réserves R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	42 861.00 €

Délibération N°01042025-9

OBJET : Affectation du résultat 2024 – Budget annexe lotissement les Fontaines à Noailhac – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2024 au budget 2025 du budget annexe du lotissement les Fontaines de la commune de Conques-en-Rouergue comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2024 – Budget annexe Lotissement les Fontaines à Noailhac	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2024	0.00 €
Résultat antérieur reporté	5 761,94 €
Résultat à affecter	5 761.94 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (R 001)	22 937.78€
Solde des restes à réaliser 2024	0.00€
Exédent de financement	22 937.78€
AFFECTATION AU BP 2024	
Affectation en réserves R 1068	-
Report en fonctionnement R002	5 761.94€

Délibération 01042025-10

OBJET : Vote des taux des taxes locales. Exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti en 2025 :

- Taxe d'habitation (TH) = 9,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 37,07 % (16,38 + 20,69)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 102,77 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, comme préciser en introduction.

Délibération N° 01042025-11

OBJET : Examen et vote du budget primitif 2025. Budget principal.

Explication des principes budgétaire et point par M le Maire sur le budget 2024 et les projets d'investissement à venir.

Le budget primitif 2025 du budget principal de la commune représente un volume budgétaire de 4 703 380.91 € qui se décompose ainsi, suivant les propositions de la Commission « Finances ».

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 514 695.92 €	2 826 129.56 €
Section d'investissement Restes à réaliser	134 000 €	134 000 €
Section d'investissement Propositions nouvelles	1 835 314.02 €	1 835 314.02 €
TOTAL	4 350 009.94 €	4 661 443.58 €

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve et vote le budget primitif du budget principal 2025, proposé par la commission Finances de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement et autorise M. Le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Délibération N° 01042024-12

OBJET : Vote du budget primitif 2025. Budget annexe de la station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Le budget primitif du budget annexe 2025 de la station-service représente un volume budgétaire de 1 733 692.79 € qui se décompose ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 674 936.12 €	1 674 936.12 €
Section d'investissement	58 756.67 €	58 756.67 €
TOTAL	1 733 692.79 €	1 733 692.79 €

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif du budget annexe 2025 de la station-service de Saint-Cyprien-sur-Dourdou, de la commune de Conques-en-Rouergue.

Délibération N° 01042025-13

OBJET : Examen et vote du budget primitif 2025. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.

Le budget primitif du budget annexe 2025 du lotissement les Landes à Grand-Vabre représente un volume budgétaire de 112 167 € qui se décompose ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 165.00 €	56 165.00 €
Section d'investissement	56 002.00 €	56 002.00 €
TOTAL	112 167 €	112 167 €

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE et VOTE** Le budget primitif du budget annexe 2025 du lotissement les Landes à Grand-Vabre, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Délibération N° 01042025-14

OBJET : Examen et vote du budget primitif 2025. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.

Le budget primitif du budget annexe 2025 du lotissement les Fontaines à Noailhac représente un volume budgétaire de 97 987.94 € qui se décompose ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	37 985.94 €	37 985.94 €
Section d'investissement	60 002,00 €	60 002,00 €
TOTAL	97 987,94 €	97 987,94 €

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif du budget annexe 2025 du lotissement les Fontaines à Noailhac.

Délibération N° 01042025-15

OBJET : Mise en place d'une nouvelle tarification pour le gîte de Noailhac afin de simplifier la gestion des encaissements suite à la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Le gîte communal est soumis au paiement de la taxe de séjour pour un montant de 0.70€/nuitée. La taxe additionnelle, décidée par le Département, est égale à 10% de la taxe de séjour soit 0.07€. Cette décision est mue par un principe de facilitation des comptes du régisseur en mettant en place un tarif unique de 13 euros.

Délibération N° 01042025-16

OBJET : Mise à disposition de personnels du service patrimoine auprès de l'Office de Tourisme communautaire.

Comme chaque année, M le maire explique que cette mise à disposition s'explique par le fait que la communauté de commune est compétente en matière de tourisme. La commune de Conques-en-Rouergue met à disposition des agents du service patrimoine auprès de l'Office de Tourisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve la mise à disposition à titre gratuit de 4 agents de la Commune de Conques-en-Rouergue au profit de l'Office de Tourisme communautaire de Conques-Marcillac, soit l'équivalent d'un temps plein, **pour une durée de 1 an, avec effet au 1^{er} avril 2025 et jusqu'au 31 mars 2026.**

Délibération N° 01042025-16

OBJET : Mise à disposition d'un local à usage commercial dans le cadre de l'installation d'une épicerie associative sis immeuble Dadon sur la commune déléguée de Grand-Vabre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition temporairement ce local vacant à l'association, afin de favoriser cette offre d'épicerie pour les habitants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le local peut être mis à disposition à titre exceptionnel, gratuit et temporaire pour un an renouvelable par tacite reconduction.

La séance est levée à 22h30 suite à l'épuisement de l'ordre du jour.

Le Maire

Le secrétaire de séance